

# SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

-----

## Ordre du jour :

- Acquisition foncière de l'épicerie,
- Décisions modificatives budget commune et eau/asst,
- Tarifs 2024,
- Questions diverses.

Le 08 Novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON, Mesdames SEGARD, GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Madame LAVINA, Monsieur FAUCARD, Madame CARRE, Monsieur DARGENTON, Mesdames JOBEZ, MAILLET.

Etaient absentes : Mesdames FERNANDES - DOISNE.

Madame FERNANDES a donné pouvoir à Monsieur GIRAUDON.

Madame DOISNE a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Secrétaire : Monsieur GIRAUDON.

-----

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre est adopté à l'unanimité.

## **ACQUISITION FONCIÈRE DE L'ÉPICERIE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10, Considérant le bien immobilier, 21 place de l'église à PIERREFITTE-SUR-SAUDRE, d'une superficie de 352 m<sup>2</sup>, propriété de Madame Dorothee HURBAIN, épicerie de la commune fermée depuis 2022,

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 100 000 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide l'acquisition de ce bien immobilier, situé 21 place de l'église, cadastrée E 1605, 1607, 1701 et 1704 d'une superficie de 352 M<sup>2</sup> par la commune au prix de cent mille euros (100 000 €) afin d'y installer un commerce multiservices en centre bourg.  
Vote : 13 pour -1 abstention.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ce bien immobilier.
- Autorise Madame le Maire à demander toute subvention nécessaire au projet.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET EAU/ASST**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les modifications de crédits ci-dessous sur :

### Budget communal

Art 024 – Produit des cessions :	+ 206 000.00 €
Art 2138 - Acquisition :	+ 103 000.00 €
Art 2188 – Acquisition matériel :	+ 38 000.00 €
Art 2313 - Travaux :	+ 65 000.00 €

.../...

### Budget eau et assainissement

Art 701249 – Redevance pollution : + 365.00 €

Art 706129 – Redevance modernisation : + 153.00 €

Art 61528 – Entretien autres biens : - 518.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations budgétaires ci-dessus.

### CONCESSION DE CIMETIÈRE 2024

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour les concessions du cimetière :

- concession cinquantenaire : 227,00 €

- caverne trentenaire : 563,00 €.

### RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer à 15,00 € la participation mensuelle (sur 12 mois) pour l'année 2024 des frais d'entretien des chaudières pour les locataires de logements communaux.

### LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de la salle des fêtes comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Associations Pierrefittoises : 84,00 € par jour ou soirée (6 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 84,00 € par jour ou soirée.

Vin d'honneur (de 14 H à 19H) :

Pierrefittois : 89,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 157,00 €

Autres : 209,00 €

Journée (de 8 H à 8H) :

Caution : 325,00 €

Location : Pierrefittois : 172,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 314,00 €

Autres : 434,00 €

Deux journées consécutives :

Caution : 325,00 €

Location : Pierrefittois : 258,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 418,00 €

Autres : 606,00 €.

### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU RENOUVEAU 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de la salle du Renouveau comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

(Associations : 3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Caution : 100 €

	Associations	Particuliers	Ventes éphémères
Journée :	21 €	42 €	7 €
Week-end :	33 €	63 €	-
Semaine :	82 €	125 €	32 €
Journée supplémentaire :	13 €	21 €	-

.../...

### **LOCATION DU PRÉAU 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location du préau comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Associations Pierrefittoises : 44,00 € par jour ou soirée (3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 44,00 € par jour ou soirée.

Vin d'honneur (de 14 H à 19 H) :

Pierrefittois : 44,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 105,00 €

Autres : 172,00 €

Journée (de 8 H à 8H) :

Caution : 169,00 €

Location : Pierrefittois : 86,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 188,00 €

Autres : 272,00 €

Deux journées consécutives :

Caution : 169,00 €

Location : Pierrefittois : 131,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 314,00 €

Autres : 418,00 €.

### **LOCATION DE MATÉRIEL 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de tables et chaises comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Tables 0,50 € l'une

- Chaises 0,25 € l'une

- Forfait livraison sous le préau uniquement 21,00 €.

### **LOCATION DE LA REMORQUE 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 63 € la location de la remorque pour le week-end à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **TARIF DES PHOTOCOPIES ET DU FAX 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des photocopies et du fax à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,40 €

- Photocopie A3 noir et blanc : 0,60 €

- Photocopie A4 couleur : 0,60 €

- Photocopie A3 couleur : 0,80 €

- Fax : 2 €.

### **TARIF DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer les différents tarifs concernant les services eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

Droit de raccordement au réseau eau ou au réseau assainissement : 400,00 €

Suppression de compteur : 261,00 €

Ouverture/fermeture compteur (en cas d'hivernage de compteur, départ et arrivée de locataire...) :

37,00 €

Intervention pour fuite après compteur : 37,00 €

.../...

Dépose et repose de compteur :	63,00 €
Intervention pour détérioration de compteur (gel, non entretien, ...) :	63,00 €
	+ facturation du nouveau compteur aux conditions financières en vigueur.
Pose de compteur :	63,00 €

### **TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de facturation de l'eau et l'assainissement 2024 comme suit :

#### **EAU**

##### **Location compteur :**

Ø 15, 20, 25 mm :	28,00 €/an
Ø 30 mm :	34,00 €/an
Ø 40 mm :	50,00 €/an
Ø > 40 mm :	71,00 €/an

##### **Prix du M3 :**

Branchements type domestiques :	2,17 €
Branchements type agricoles :	1,48€
Branchements type touristiques :	1,00€
(tarif appliqué dès le 1 <sup>er</sup> m3 si la consommation annuelle est supérieure à 1 000 m3)	
Branchements type industriels :	1,48 €

#### **ASSAINISSEMENT**


<b><u>Abonnement :</u></b>	18,00 €/an
<b><u>Prix du M3 :</u></b>	1,37 €

S'ajoutent à ces coûts les taxes fixées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Pascale CHESNÉ.
- Monsieur Benjamin ROBIN est actuellement en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023 en remplacement d'un agent en congé maladie.
- Pont du Gué de l'Ile : des bastaings ont été commandés pour réaliser la réfection du pont. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Souesmes afin de connaître l'avancement de la concertation avec les propriétaires concernant la continuité de la voie communale sur son territoire comme évoqué lors de la réunion en mairie de Pierrefitte en début d'année.
- Tour du Loir-et-Cher : il passera dans toutes les villes de la Communauté de Communes le 13 avril 2024. Le passage est prévu entre 13 h 30 et 14 h sur la commune. Coût pour la Communauté de Communes : 11 500 €.
- Une borne WIFI public a été installée à la salle des fêtes. Suite à cette installation, la bibliothèque rencontre des problèmes de connexion. A vérifier.
- Terrains près du cimetière : A l'issue d'une procédure juridique, le promoteur du Cher s'est vu confirmé la possession des terrains près du cimetière. Une réunion de présentation de son projet aura lieu prochainement. Il devra déposer le plus tôt possible un certificat d'urbanisme pour le protéger vis-à-vis du futur PLUi.
- Chemin de la Boule aux Cailloux : prévoir l'implantation d'un panneau concernant les containers réservés aux propriétaires.
- Maison derrière l'église : voir à quelle date le courrier recommandé a été reçu afin de poursuivre la procédure.
- Station épuration : deux entreprises vont être contactées pour établir un devis concernant la réfection des murets.
- Agence postale : revoir la fiche de poste de l'agent. Faire un contrat pour la distribution des repas à domicile.
- Pas de retour actuellement concernant la programmation des travaux assainissement de la part du cabinet DUPUET.

- Tract dans les boîtes à lettres : un article est passé dans la Nouvelle République. Madame le Maire doit faire le point avec la gendarmerie pour connaître les circonstances exactes de cette affaire. La commune pourrait se porter partie civile.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 07 décembre 2023 à 20 heures.

Mme COURRIOUX Bernadette, Maire	
M. GIRAUDON Michel, Adjoint au Maire Secrétaire de séance	